



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 112786

## Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propositions inscrites dans le rapport d'information sur les services de l'État à l'étranger présentées par MM. Eric Woerth et Jérôme Chartier. Parmi celles-ci, les auteurs proposent notamment d'harmoniser les conditions d'emploi et de rémunération des recrutés locaux au sein d'un même poste. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et ses intentions relativement à cette proposition.

## Texte de la réponse

Les conditions de rémunération et de gestion des personnels de droit local devront être systématiquement définies en étroite concertation interministérielle tant entre les administrations centrales que localement. Conformément aux orientations fixées par les services du Premier ministre, l'élaboration par les différentes administrations de répertoires d'emplois et de compétences (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) doit permettre la détermination de politiques salariales prenant en compte, sur la base d'un tronc commun, la spécificité des métiers exercés. Une fois défini le cadre général s'appliquant à chaque pays, le recrutement et la gestion des carrières des personnels de droit local est assuré par chacun des chefs de service, après validation de ses demandes par les administrations centrales respectives. Lorsqu'ils sont mis en place, les SAFU (services administratifs et financiers unifiés) interministériels se voient confier la gestion des contrats de ces agents (évolution des cadres juridiques, respect du droit contractuel local, émission des bulletins de paie, etc.) ainsi que le versement des salaires et autres sommes dues.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Falala](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112786

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 décembre 2006, page 12826

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2091